



Ville de **MARLES-LES-MINES**
Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
SÉANCE DU 19 MARS 2025



L'an deux mil vingt-cinq, le dix-neuf mars, à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la salle d'honneur de l'Hôtel de Ville, en séance ordinaire, sous la Présidence de Madame Karine DERUELLE, Maire, en suite de convocation en date du 13 mars 2025, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la mairie, le 13 mars 2025.

Étaient présents : Mme DERUELLE Karine, M. COUVILLERS Nicolas, Mme SZCZEPANIAK Caroline, M. WATTEL Jean-Marc, Mme COUVILLERS-OBOEUF Sandrine, M. ZIOLKOWSKI Félix, Mme GOZET-KONIECZNY Annette, M. LAISNÉ Philippe, Mme BACHELET Véronique, M. POHIER Jean-Marie, M. BOBEK Bernard, Mme LOUCHAR-T-LUGEZ Christiane, Mme LERICHE-CRETON Martine, M. BENS Frédéric, Mme SZYMKOWIAK-BLASCHKE Virginie, Mme EDOUARD-NAGORNIEWICZ Angélique, Mme CUISINIER-QUEVA Peggy, Mme LIGNIER Irène, M. FIBA Richard, M. LEKKI Christian.

Étaient absents représentés : Mme LENTWOJT Suzanne (pouvoir à Mme EDOUARD-NAGORNIEWICZ Angélique), M. MICHALSKI Richard (pouvoir donné à M. BOBEK Bernard), M. DANDRE Francis (pouvoir à M. POHIER Jean-Marie), M. NOWACZYK Freddy (pouvoir donné à M. WATTEL Jean-Marc), Mme ROUSSEL Ghislaine (pouvoir donné à M. COUVILLERS Nicolas).

Étaient absents non représentés : M. DECOURCELLE Jérémy, Mme DECOURCELLE Cindy, M. LEROY Jérôme, Mme VANNECKE Aurélie.

Soit : 20 présents, 9 absents (dont 5 pouvoirs), soit 25 votants.

Formant la majorité des membres en exercice.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Christian LEKKI a été désigné par le Conseil Municipal pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'il a acceptées.

Le procès-verbal de la réunion du 17 décembre 2024 est adopté sans observation.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 19.03.25.12. DU 19 MARS 2025 PUBLIÉE LE 26 MARS 2025

OBJET : TOUS EN BASKETS ÉTÉ 2025 – MODALITÉS DE FONCTIONNEMENT

Madame Caroline SZCZEPANIAK expose au Conseil Municipal, que l'opération « Tous en baskets » maternels et primaires se déroule les deux dernières semaines des vacances estivales, période pendant laquelle il n'y a pas d'accueil de loisirs.

Période : du 18 au 29 août 2025

Jours d'ouverture : du lundi au vendredi

Horaires d'ouverture : de 9 h à 12 h et de 13h30 à 17 h

Repas : Pause-déjeuner avec panier-repas le midi apporté par la famille ou pause-déjeuner au domicile

Modalités d'accueil : un accueil maternel, primaire

Tarif à la semaine : Marlésiens - 15,00 €, extérieurs - 30,00 €

Madame Caroline SZCZEPANIAK expose au Conseil Municipal, que l'opération « Tous en baskets » ados se déroule la dernière semaine des vacances estivales.

Période : du 25 au 29 août 2025

Jours d'ouverture : du lundi au vendredi

Horaires d'ouverture : de 9 h à 12h et de 13h30 à 17 h

Repas : Pause-déjeuner avec panier-repas le midi apporté par la famille ou pause-déjeuner au domicile

Modalités d'accueil : un accueil ados

Tarif à la semaine : Marlésiens - 15,00 €, extérieurs - 30,00 €

Madame Caroline SZCZEPANIAK expose au Conseil Municipal, que les inscriptions seront prises, à la semaine et les tarifs établis sur présentation d'un justificatif de domicile. En cas d'absence pour maladie pendant une semaine complète, les remboursements seront effectués sur présentation d'un certificat médical et d'un RIB.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération du Conseil Municipal n°24.06.24.11. du 24 juin 2024 portant adoption des modalités de fonctionnement et de tarification de l'opération « Tous en baskets ».

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Madame Caroline SZCZEPANIAK, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE les modalités d'organisation et de tarification présentées pour l'opération « Tous en baskets ».

DIT que les tarifs d'inscription pour l'opération « Tous en baskets », sont établis comme ci-dessus, et s'appliqueront aux sessions suivantes, sauf modification par délibération correspondante.

Le Maire, soussigné, certifie que la liste des délibérations examinées lors de la séance du conseil municipal du 19 mars 2025 a été, le 26 mars 2025, publiée sur le site internet de la commune et affichée à la Mairie, conformément aux prescriptions de l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,

Karine DERUELLE



Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Certifié exécutoire,

Marles-les-Mines, le 26 mars 2025

Le Maire,

Karine DERUELLE